

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.  
Poste : 35 fr.  
En s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

3 Août 1882.

## BULLETIN

La Porte hâte ses préparatifs militaires pour envoyer des troupes en Egypte. Le premier convoi doit partir la semaine prochaine.

Dans la déclaration signifiée aux puissances, le Sultan exprime l'espoir que les troupes occupant actuellement Alexandrie quitteront l'Egypte dès que les troupes turques y seront arrivées.

En langage diplomatique, cet espoir équivaut à une invitation ; mais il ne paraît pas que la Grande-Bretagne prenne au sérieux cette demande de la Porte. Nous voyons au contraire presque tous les journaux de Londres poser, comme condition à l'intervention ottomane, que les troupes du Sultan doivent coopérer avec celles de la reine Victoria.

Pour eux, l'Angleterre est au premier rang, elle y restera. On accepte le concours de la Turquie, mais pour le faire servir aux intérêts britanniques.

Il y a entre les deux politiques de Londres et de Constantinople une trop profonde différence pour qu'un conflit ne soit pas à prévoir, surtout si, comme cela est probable, les soldats du Sultan donnent la main aux soldats d'Arabi. On remarquera, en effet, que le Sultan ne s'est pas rendu jusqu'ici à la demande de lord Dufferin, qui réclamait une proclamation déclarant Arabi rebelle et coupable de trahison.

L'Angleterre risque donc de se trouver en lutte avec les troupes turques et avec les troupes d'Arabi, à moins qu'elle n'achète les faveurs du Sultan au moyen d'un fort pourboire, — ce qui est encore probable. Le Sultan est besoigneux, les Anglais sont gens pratiques et pressent volontiers le pour et le contre : l'affaire peut s'arranger avec de l'or.

En tout cas, la Grande-Bretagne, soit qu'elle veuille intimider, soit qu'elle se prépare à une lutte éventuelle, active l'embarquement de ses troupes pour l'Egypte. Elle aura avant peu 25 ou 30,000 hommes à diriger contre ses adversaires.

On attribue à l'Allemagne le revirement subit de la Porte, la résolution d'Abdul-Hamid de faire valoir ses droits suzerains et de les appuyer par une intervention. M. de Bismark, en effet, y est pour beaucoup ; et s'il a quelque désir de rendre l'Angleterre moins exigeante, il a surtout pour but de ruiner notre influence en Orient.

Le Daily-News annonce que le chancelier aurait signifié son adhésion au projet d'intervention de la Turquie en Egypte, dans une forme qui rend impossible à la France de s'y opposer, sans se mettre sur les bras une affaire avec l'Allemagne.

Cette attitude de Berlin n'est pas étrangère à la reculade de notre gouvernement ; mais comment M. de Freycinet ne l'avait-il pas prévue ? L'action de M. de Bismark n'était donc ignorée que de lui et de ses collègues ?

Par ce coup diplomatique, le chancelier a obtenu ce qu'il cherchait, la rupture de l'alliance anglo-française, c'est-à-dire l'effacement de la France. Nous sommes écartés, comme facteur, dans les événements d'Egypte.

Reste l'Angleterre qui va de l'avant. Mais, maintenant qu'elle est seule, qui nous dit que le prince de Bismark voit avec méfiance son action aux bords du Nil ? Elle peut entrer demain en lutte avec le Sultan, cela est vrai ; mais qui nous dit encore que M. de Bismark n'a pas destiné son protégé à ce conflit, si ce conflit peut servir ses desseins ?

A ce sujet nous n'avons qu'à attendre les événements, n'ayant souci ni des droits de la Porte, ni des intérêts de l'Angleterre.

Mais ce que nous voyons clairement, c'est que le gouvernement français, pour n'avoir prévu ni l'intervention ottomane, ni l'entrée en scène de l'Allemagne que tout le monde soupçonnait, a perdu en quelques jours no-

tre situation en Egypte et ruiné pour longtemps notre influence et nos intérêts.

## LA CRISE.

Mardi soir, le ministre de l'intérieur a été mandé à l'Élysée, où il s'est entretenu longtemps avec M. Grévy. Celui-ci a insisté auprès de lui pour lui faire accepter un portefeuille dans la nouvelle combinaison, car il paraît maintenant que M. Goblet suit dans sa retraite M. de Freycinet qui refuse décidément la tâche de former le nouveau cabinet.

Le ministre de l'intérieur a opposé un refus définitif aux propositions de M. Grévy.

Hier matin, six des ministres démissionnaires qui consentent à faire partie de la nouvelle combinaison se sont réunis à l'Élysée. M. Humbert, également acceptant, mais indisposé, n'a pu se rendre à l'invitation du Président de la République.

Après une conversation qui a duré environ une heure, il a été convenu que ces messieurs formeraient le noyau du futur cabinet. Ce sont : MM. Tirard, Varroy, de Mahy, Cochery, général Billot, amiral Jauréguiberry et Humbert.

Dans ces conditions, il resterait à pourvoir aux portefeuilles des finances, de l'instruction publique, des affaires étrangères, de l'intérieur et surtout à la présidence du conseil. Toutefois, des mutations auraient lieu entre quelques-uns des ministres actuels. C'est ainsi que M. Varroy passerait aux finances, laissant son portefeuille à M. Sadi-Carnot, président du groupe de l'Union démocratique.

Pour les autres portefeuilles, il est question de MM. de Courcel aux affaires étrangères, de Marcère à l'intérieur, et du sénateur Berthelot à l'instruction publique.

On ignore absolument à qui écherrait la présidence du conseil. Les noms de M. Dulaclier, de M. de Courcel et même de M. Ti-

rard sont prononcés, mais à titre de simple probabilité.

En l'état, et réservant la présidence du conseil, le nouveau cabinet serait ainsi composé :

Affaires étrangères : M. de Courcel.  
Intérieur : M. de Marcère ou M. Fallières.

Finances : M. Varroy.  
Instruction publique : M. Berthelot ou M. Mézières.

Guerre : M. le général Billot.  
Marine : M. l'amiral Jauréguiberry.  
Commerce : M. Tirard ou M. Boysset.

Travaux publics : M. Sadi-Carnot.  
Justice : M. Humbert.

Agriculture : M. de Mahy ou M. Bernard-Lavergne.  
Postes et télégraphes : M. Cochery.

D'après l'Agence Havas, le Président de la République n'avait encore, hier matin, chargé personne de former un nouveau cabinet.

On affirme maintenant que MM. Humbert et Varroy ne consentiraient pas à faire partie du nouveau cabinet, mais que M. Ribot y entrerait.

En ce moment, tout le monde fait de la politique. Du petit au grand, c'est un concert de lazzi contre la République et les républicains.

On plaisante M. Grévy, on bafoue la Chambre des députés, les ministres tombés et leurs successeurs éventuels. Sur le même ton et avec cette persistance que l'on mettait en 1869-70 à vous demander : « As-tu vu Lambert ? », vous vous entendez interpellé à chaque pas, avec cette nouvelle scie : « L'avez-vous trouvé ? » C'est du ministère qu'il s'agit.

On considère la combinaison Freycinet comme abandonnée. Le président du conseil démissionnaire aurait énergiquement décliné la mission de reconstituer le minis-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## CLÉRICALE !..

Par M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

### CHAPITRE X.

(Suite.)

Affaisée, elle releva ses yeux noyés sur Lucy toujours impassible, qui, la voyant si abattue, daigna lui manifester quelque sympathie.

— Je suis fâchée, Geneviève, que vous ayez pris cette peine au-dessus de vos forces, de courir ainsi sur mes pas, pour entraver ce qui était irrémédiablement résolu dans mon esprit. Vous avez cru, en obéissant à la tyrannie de mon père, me donner une preuve d'intérêt suprême : vos idées sont faussées par le fanatisme de votre enfance !... et vos indignations ne me blessent point, parce que je les sais dictées par un cœur affectueux.

Ce renversement des rôles parut d'un haut comique à M<sup>lle</sup> Avrial qui applaudit de la tête.

— Alors, si vous croyez à mon affection, soupire doucement la triste jeune femme, suivez un conseil bien désintéressé, bien sincère, Lucy.

— Dites.

— Revenez avec moi. Votre père acceptera certainement le fait accompli, votre retour l'inclinant à la tendresse, et vous aurez ainsi le bonheur de pouvoir ouvertement, dans quelques jours à peine, célébrer votre union suivant nos lois, nos mœurs, nos cœurs !... Venez, venez, ma chère Lucy !

M<sup>lle</sup> Bourgeal s'anima soudain.

— Vous oubliez qu'Antonio a été brutalement éconduit par mon père, — lequel ne pourra donc s'en prendre qu'à lui-même du moyen que nous avons dû choisir pour tourner sa volonté. — Vous oubliez qu'Antonio ne se soumettra jamais à l'humiliation d'un consentement dont il n'a plus besoin.

— Mais, vous, ma sœur, ne regretterez-vous jamais d'avoir empoisonné la vieillesse d'un père qui vous a trop aimée ?

— Mal aimée, voulez-vous dire. Lorsqu'on élève une fille intelligente, en la laissant disposer souverainement de ses heures, de ses croyances, de ses sentiments ; lorsqu'on se complait à la voir répudier les superstitions générales ; lorsqu'en l'encourageant à ne prendre conseil que de son libre arbitre, et à secouer l'opinion du plus grand nombre comme une poussière importune, de quel droit vient-on, tout à coup, placer une autorité purement nominale au-dessus des vœux de cette fille intelligente, majeure et libre ?... de quel droit crier « haro !... » sur un mariage à l'étranger,

lorsque, dans son pays même, ce père n'eût pas conduit sa fille à l'autel ?

— Bravo ! cria M<sup>lle</sup> Avrial.

Geneviève courba la tête sous cette implacable logique... fruits amers !... récolte que présageait l'imprudent semaille !...

Les deux amies se levèrent.

— Chère madame, conclut M<sup>lle</sup> Avrial, retournez à votre belle petite Jeannine ; cet excellent M. Molins vous rapatriera. Le séjour de Londres nous devient sans objet. Nous préférons une excursion plus pittoresque pour notre voyage de noces. M. Boldini fait charger notre bagage... il doit même être fort inquiet. Je vais le rassurer. Venez, Lucy. C'est très-mal finir notre belle matinée de noces.

Lucy mit un baiser distrait au front de sa belle-sœur anéantie, et, sans plus parler, marcha vers la porte.

La voyant près de disparaître, un souvenir terrible fit bondir Geneviève. Elle s'élança vers Lucy, lui secoua le bras par un geste affolé en criant :

— Ah ! malheureuse... malheureuse !... réfléchissez encore !... songez à votre père !

— Toutes les réflexions sont faites ; adieu, Geneviève.

— Votre père a dit... il a dit... qu'il vous maudirait !

La fille révoltée eut un rire âcre, où la libre-penseuse condensait toutes les audaces de l'éman-

cipation religieuse et civile.

— Eh bien !... mon père retarde ! dit-elle ; je l'ai maudit depuis longtemps, moi.

Et, sur ce mot effroyable, elle sortit, suivie de sa complice, sans que Geneviève, écrasée, tentât plus rien pour la retenir.

### CHAPITRE XI.

Lorsque Placial rentra dans le salon, il trouva sa cousine à moitié évanouie et, plein d'effroi, se précipita vers elle, cherchant à la rappeler à la vie par les soins les plus pressés.

Le son de cette voix amie, succédant aux accents haineux dont elle avait subi l'amertume, aurait suffi à ramener la pauvre femme à une réalité plus douce.

— Ah ! mon ami !... c'est vous !... quelle joie !... sont-elles parties, dites ?... ces malheureuses ? murmura-t-elle en se relevant sur le canapé, la tête soutenue par une main attentive, et Placial penché vers elle dans l'attitude de l'inquiétude.

— Oui... oui... calmez-vous, ma chère cousine.

— C'est que c'est horrible d'entendre une fille... une fille !... maudire son père !

— Vous avez entendu ?

— Hélas ! Lucy n'écoute que son ressentiment. On lui a fait obstacle ; elle a bravé l'autorité paternelle.

— Ainsi, M<sup>lle</sup> Bourgeal ?



rière, en motivant son refus par l'absence d'une majorité dans la Chambre.

S'il faut en croire certains renseignements, en désespoir de cause, M. Jules Grévy songerait maintenant à former un simple cabinet d'affaires dont l'existence ne devrait pas se prolonger au delà des vacances.

Resterait à trouver une dizaine d'hommes assez abandonnés du ciel pour prêter leurs noms et leurs personnes à cette combinaison ridicule. Nous conseillons à M. Jules Grévy de faire insérer dans les Petites-Affiches, entre deux réclames de garçons marchands de vin, une petite annonce ainsi conçue :

« On demande dix citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques pour remplir, à titre intérimaire, les fonctions de ministres. S'adresser au palais de l'Élysée. Beaux appointements. »

## Chronique générale.

Voici en quels termes l'un des hommes les plus intelligents de la presse républicaine, M. Henry Maret, député de Paris, caractérise l'état affreux dans lequel nous nous trouvons :

« La France se trouve en face d'un budget en l'air, d'une réorganisation militaire arrêtée, d'une politique extérieure brisée, en un mot, d'une succession si effrayante à liquider que personne n'ose s'en charger. Cela se comprend. Il faut que les ministres nouveaux continuent les anciens, et cependant on ne peut les prendre que parmi ceux qui ont blâmé la politique des anciens. Figurez-vous un poème de Lamartine dont on est obligé de confier le dénouement à Zola. Telle est la situation. »

Le XIX<sup>e</sup> Siècle, de son côté, qualifie de « chose absurde et odieuse ce qu'on appelle, à l'heure qu'il est, le gouvernement de la France » :

« Où sommes-nous tombés aujourd'hui? dans quelle basse-fosse nous sommes? dans quel abîme de tristesse et de honte? Quel effort, quel coup d'aile il faudrait pour se relever!

« Si nous regardons hors de chez nous, il nous semble que nous n'avons plus qu'à nous cacher pour fuir la risée et les sarcasmes de l'Europe. Que sommes-nous devenus dans le monde? Comptons-nous encore un peu? Ne comptons-nous plus? Quoi! la représentation nationale — ou ce qu'on appelle ainsi — juge qu'il est au-dessus de notre puissance et de nos forces d'envoyer une brigade d'infanterie de marine garder un canal contre les Bédouins d'Afrique ou d'Asie! Toute l'Europe, au besoin, se chargera de protéger contre les sauvages l'œuvre de M. de Lesseps; mais cela nous est interdit à nous, interdit par ceux que nous avons chargés de représenter la

patrie même et d'être les défenseurs vigilants de ses droits!

« Sans doute, nous le supposons bien, nous allons supprimer dans les capitales les ambassadeurs de la République, dépense inutile! À quoi servent-ils en effet? Pourquoi nous piquer follement d'entretenir des rapports avec les cabinets européens, comme si nous étions quelque chose? Est-ce que nous existons? Est-ce que nous valons la peine qu'on traite d'une affaire quelconque avec nous et que l'on apporte, à Londres et ailleurs, la moindre attention aux propos des tristes représentants de la triste France? Et M. de Noailles, que fait-il désormais à Constantinople? Il serait assez naturel que les ambassadeurs des autres puissances le priassent poliment, — et peut-être poliment est de trop, — de cesser de participer aux travaux de la conférence. Quelle est son autorité? Quel est son crédit et sa raison d'être? À quoi sert de l'écouter? A la porte donc, l'ambassadeur français, à la porte! La France n'a que faire en Europe. La France se renferme chez elle; la France se recueille. Elle se recueille pour savoir si les édiles parisiens changeront le nom de rue Bonaparte pour le nom de rue Garibaldi! »

Et plus loin :

« Il y a bien la dissolution, suprême ressource. Nous redoutons les élections générales dans ces circonstances odieuses. Et qui sait pourtant? Il faudra peut-être y venir! Un an ne s'est pas écoulé depuis les élections d'août 1881, et déjà cette Chambre est morte; elle est pis que morte, elle est pourrie. C'est à M. Grévy d'y réfléchir! »

L'Événement déclare, de son côté, qu'il n'y a de remède que dans la dissolution. C'est là qu'en sont les républicains, un an après les élections qui devaient assoier définitivement la République!

Le bruit a couru au Sénat que l'Allemagne viendrait d'inviter toutes les puissances méditerranéennes, y compris la France, à s'entendre pour assurer, d'un commun accord, la sécurité du canal de Suez.

D'autre part, on nous assure que l'Angleterre aurait acheté du khédive la souveraineté dudit canal, et qu'elle serait en mesure d'empêcher toute ingérence de la Turquie dans les affaires d'Égypte.

Sur la demande de notre ministre résidant à Tunis, et d'accord avec l'autorité militaire, le gouvernement vient de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, le rembarquement pour la France des troupes faisant partie de l'expédition dans la régence.

Cette mesure a été prise à la suite des rapports parvenus à Tunis au sujet de l'état des esprits sur la frontière de Tripoli.

Cet état est tel que l'autorité militaire ne saurait prendre trop de précautions si elle veut écarter tout danger.

Le Temps a publié l'information suivante :

« Par suite de la pénurie de généraux

disponibles, le ministre vient de charger le directeur de la cavalerie de prendre le commandement de la 3<sup>e</sup> brigade de hussards pendant les manœuvres du camp de Châlons.

Le colonel Augéy-Dufresse reviendra à la tête de la 2<sup>e</sup> direction, le 8 août, à la fin des manœuvres. »

Quoi! la France manquerait de généraux! Non, le Temps se trompe, ou du moins il est incomplet: il n'y a nullement « pénurie de généraux »; il y a pénurie de généraux agréables, de généraux républicains. Ce ne sont pas des dévouements que cherche le ministre, il en trouverait et beaucoup, autour et au-dessus de lui; il veut des passions républicaines, et il en rencontre peu dans l'armée: voilà sa vraie détresse; elle intéresse médiocrement le pays.

Ils sont nombreux, ceux que la jalousie ombrageuse du général Farre a repoussés dans l'ombre, ceux dont on oublie l'expérience et les services, ceux qui attendent une épée, un commandement; leurs noms ne s'oublient pas, la France et l'armée les connaissent et comptent sur eux.

## LES MINISTRES DE LA GUERRE.

Voilà M. Billot tombé. C'est le douzième ministre de la guerre qui tombe depuis la proclamation de la République.

Nous avons vu défilé, depuis le 4 septembre 1870, les généraux Le Flô, de Cissey, du Barail, de Cissey pour la seconde fois, Berthaut, de Rochebouët, Borel, Gresley, Farre, Campenon et Billot. Des changements aussi fréquents entraînent à leur suite la désagrégation de l'armée, l'incohérence dans les idées et l'instabilité dans les règlements. Depuis 1874, date de la création de l'emploi, nous avons eu pour chefs d'état-major généraux : MM. Hartung, Borel, Gresley, de Miribel, d'Auerstedt, Blot, de Miribel pour la seconde fois, et le titulaire actuel, le brave général Vuillemot.

Depuis 1860, date de la réorganisation de l'armée prussienne, le roi Guillaume n'a eu qu'un seul chef d'état-major, le maréchal de Moltke, pourvu depuis l'année dernière d'un adjoint, le général comte de Waldersee. Pendant cette même période de vingt-deux ans, la Prusse n'a eu que deux ministres de la guerre: le maréchal comte de Roon et le général de Kameke; qu'on s'étonne à présent si aucune réforme militaire n'aboutit en France et si l'armée se désorganise.

On écrit de Douai (Nord) :

« L'exploit républicain que je vais vous conter est tout simplement adorable. M. D..., une des étoiles de notre jeune barreau, montrait les plus belles dispositions pour l'éloquence judiciaire. A chaque session d'assises, les causes de choix lui revenaient, et il les plaquait avec un certain fracas, qui promettait à son nom et à son cabinet un avenir sans pareil. Détail à noter: ce jeune maître professait les plus pures opinions radicales, et témoignait à tout propos

de la haine farouche dont il était animé contre le cléricalisme.

Or, les journaux qui publient les premières nouvelles et les noms de députés, ne mentionnent nulle part celui de M. D... On s'est demandé quelque temps la raison de cette éclipse totale, et l'on vient seulement de la découvrir: M. D... a quitté Douai, sous le coup d'une accusation formidabile, dont une première conséquence a été sa radiation du tableau. Voilà le fait: M. D... a subi tous ses examens de droit, sans être pourvu du diplôme de bachelier ès-lettres. Sans doute, il en exhibait un qui portait son nom en toutes lettres, mais ce diplôme avait été obtenu par un aimable compère qui ne s'appelle pas D... le moins du monde, mais qui avait sous le nom de D..., les épreuves du baccalauréat.

Vous devinez le reste. M. D... a senti aux premières exigences pécuniaires de son complice, mais celui-ci lui avait naïvement demandé une somme de 20,000 francs, sous peine de dénonciation, M. D... lui a opposé une énergique fin de non-recevoir; sur quoi, l'autre, exécutant sa menace, a révélé l'affaire et montré toute correspondance à l'appui. Le bachelier au grand scandale de tout notre monde judiciaire.

Le parquet poursuivra-t-il ces faits? Ne l'espérez pas, car il s'agit de républicains, et le parquet n'est énergique que contre leurs adversaires. »

## AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

On télégraphie de Londres :

« Les négociations entre lord Granville et M. de Bismarck continuent, mais le chancelier allemand refuse de s'engager. Il n'y a aucune chance de voir l'occupation de l'Égypte par les Anglais si elle doit aboutir à un résultat.

Il l'a très-positivement fait savoir le chef du Foreign-Office. Voilà pourquoi favorise l'intervention ottomane. Quant au canal de Suez, il en fait une question péenne, et sur ce point il ne cédera pas que sur l'autre. Toutefois le cas où les troupes turques ne feraient pas leur devoir prévu, et si cette éventualité se produit, l'Allemagne se déclarera carrément contre la Turquie, rompra tous les engagements qu'elle a pris avec elle et débarquera même des troupes en Égypte. »

Le Sultan, voyant que toute l'Europe se tourne contre lui, a fait savoir à ses ambassadeurs qu'il inviterait les puissances à coopérer avec la Porte en Égypte. Toute la diplomatie ottomane consiste à se procurer des appuis qui pourraient contrebalancer l'influence britannique.

Les nouvelles d'Égypte ont une certaine gravité. L'attitude réciproque de la Porte et de l'Angleterre inspire des craintes pour

— Est, depuis ce matin, M<sup>me</sup> Antonio Boldini.

— Trop tard!... mon Dieu!... tant de peines perdues!

— Je suis désespéré!... La retrouver pour constater qu'elle nous échappe à jamais, n'est-ce pas une cruauté ironique?

— Geneviève... que pouvez-vous faire maintenant?

— Rien. Plus rien. Je suis désarmée. La persuasion... mes larmes... la prière... c'était là tout mon arsenal. Mais à son père seul appartient de poursuivre la nullité d'une union contractée à l'étranger. Je n'ai pas autorité pour une question si grave.

— Votre mission se bornait naturellement à empêcher cette folle union de se conclure. Là voici terminée par un fait brutal, indéniable. Partons, ma pauvre Geneviève.

— Oh! oui, partons!... ma fille, ma Jeannine!... J'ai soif de ses baisers. Par instant, mon cousin, je me demande si ce n'était pas outre-passer mon devoir de soumission au chef de la famille que de laisser l'enfant pour obéir à l'aïeul.

— Vous êtes toujours admirable, quoi que vous fassiez, ma pauvre amie, car le devoir le plus haut, le plus désintéressé est votre seul guide. N'avez donc ni scrupules, ni regrets. Vous avez rempli votre tâche de fille dévouée; vous allez reprendre votre tâche de mère heureuse.

— Que la Providence en soit bénie!... c'est elle qui vous a amené vers moi pour me soutenir... pour me ramener. Voyez, je ne suis pas très-forte; ces émotions m'ont brisée; si je ne sentais la votre bras, votre cœur, pour m'appuyer, je manquerais peut-être du courage physique indispensable pour rentrer en France.

Elle était bien pâle, en parlant ainsi, toute fiévreuse; l'on sentait que c'était l'expression d'une indiscutable vérité. La rencontre de Lucy, l'annonce du mariage, la fureur du père irrité qu'elle devait aller provoquer par le récit de son voyage, étourdissaient, terrifiaient la douce créature, dont l'âme était plus virilement trempée que le corps.

Placial lui fut d'un secours énorme pour tous les détails matériels de son départ, et d'une douceur infinie pour la sécurité morale qu'elle puisait dans sa présence.

Avec une tristesse profonde, elle quitta la ville brumeuse, où l'imprudente Lucy venait de demander le bonheur de sa vie entière à la fuite, à la révolte, à l'imprévu de la passion, à la satisfaction de l'orgueil.

A Douvres, comme les deux cousins allaient monter sur le vapeur qui fait la traversée pour la France, l'engouement des voyageurs les sépara pendant quelques minutes.

Placial faisait charger leur très-léger bagage;

Geneviève, à l'écart, attendait son appel.

Une sorte de sanglot convulsif lui fit tourner la tête; tandis qu'une voix dure de matelot anglais semblait y répondre par une rebuffade, sinon par un mauvais traitement.

Avec de nouveaux gémissements, l'enfant — car c'était un enfant qui pleurait ainsi, — expliquait je ne sais quel embarras, quelle aventure sans que les paroles en parvinssent distinctement jusqu'à elle.

Elle écouta... l'enfant se plaignait dans une langue doublement chère, quand on l'entend à l'étranger... le français.

Personne n'y prenait garde; chacun s'occupait de son prochain embarquement; le matelot à la voix rude, au milieu de la foule compacte, parut écarter brutalement du chemin quelque chose qui gênait la manœuvre.

Ce quelque chose, ainsi projeté, vint trébucher, tomber presque, aux pieds de Geneviève.

C'était plus qu'un enfant, moins qu'un homme; un adolescent grêle, fort laid, qui se redressa sur des jambes châtives, d'inégale hauteur, en s'accrochant à la robe de la jeune femme comme point d'appui.

Quoique sa personne n'eût rien d'attrayant, il était jeune, et il pleurait... Geneviève fut attendrie. Elle lui tendit la main pour l'aider à reprendre son aplomb et le rassura doucement.

— Qu'avez-vous donc?... Pourquoi pleurez-vous?... Vous a-t-on fait quelque mal?

Cette voix compatissante parut surprendre Geneviève; elle mesura le petit misérable, habitué sans doute à d'autres traitements.

Ses yeux rougis s'ouvrirent très-grandement; sa bouche reprima la grimace nerveuse des pleurs.

— Non, balbutia-t-il, on ne m'a pas fait de mal, mais je veux m'en aller.

Il parlait français, avec l'accent des faubourgs parisiens, lequel, pour la première fois, parut agréable à Geneviève.

— Vous en aller où?

— A Paris.

— Et vous voulez prendre ce bateau?

— Oh! oui... mais je n'ai pas d'argent.

— Vos parents ne sont donc pas en Angleterre?

— Je n'ai pas de parents, moi.

— Vos maîtres...

— Mon maître m'a battu.

— Battu?

— Je me suis sauvé, alors.

— Où est-il, ce maître?

— Ah! je n'en sais rien, par exemple. Pour un homme qui voyage, c'est un homme qui voyage.

— Mais son dernier domicile, quel est-il?

— L'hôtel d'Amérique. D'ailleurs, il n'y est déjà plus.

— Qu'en savez-vous?



maintien de la paix européenne. Il est bien évident aujourd'hui que le gouvernement britannique veut empêcher l'intervention anglaise et qu'il ne suscite chaque jour de nouveaux obstacles que pour avoir le temps de s'emparer des positions principales de la Basse-Egypte.

Mais l'armée d'Arabi, grosse continuellement par l'arrivée de nombreux volontaires et aguerrie petit à petit par des engagements partiels, qui lui donnent plus de cohésion, est en mesure d'opposer une résistance sérieuse. Pour peu que quelques bataillons turcs parviennent à joindre ces forces, les troupes anglaises seront fort empêchées. Et il ne faut pas oublier que les Turcs ont en Tripolitaine tout un petit corps d'armée.

D'autre part, on peut remarquer avec quelle obstination il semble que l'Allemagne veuille nous pousser dans la vallée du Nil. En effet, à peine un vote de la Chambre a-t-il enjoint au gouvernement français de renoncer à l'intervention même restreinte de concert avec l'Angleterre, qu'une proposition d'intervention collective surgit instantanément, mise en avant par l'Allemagne et l'Italie.

Le Times dit que la réponse du Sultan à l'invitation de proclamer Arabi rebelle estvasive et illusoire. L'Angleterre doit empêcher un débarquement turc jusqu'à ce que la Porte accepte formellement.

Le Daily-News dit que l'Angleterre possède des preuves de complicité du Sultan avec Arabi, même depuis que ce dernier a déclaré hostile au Khédive.

Londres, 2 août. — Musurus-Pacha a prié lord Granville de retirer les troupes britanniques d'Egypte, prétendant que l'intervention prochaine du Sultan rendrait toute action européenne inutile. Lord Granville a refusé.

Port-Saïd, 1<sup>er</sup> août.

Le cuirassé l'Alma est parti, allant au Pirée.

Le transport la Sarthe est parti, ramenant en France des fusiliers et des marins; il ne restera que la Galissonnière et le Clisson à Port-Saïd, la Forbin à Suez, l'Hirondelle à Alexandrie.

Des navires anglais occupent fortement le canal à Port-Saïd, à Ismaïlia et à Suez.

On s'attend à un débarquement prochain à Ismaïlia.

Tous les Européens ont quitté Suez. La sécurité du canal est complète; les bruits alarmants relatifs aux Bédouins sont sans fondement.

Alexandrie, 1<sup>er</sup> août.

Les Anglais ont occupé le fort Mex.

Constantinople, 1<sup>er</sup> août.

Le chargé d'affaires de Russie ayant reçu des instructions, la Conférence se réunira aujourd'hui.

Tripoli, 1<sup>er</sup> août.

Les menées turques contre la France redoublent d'activité dans la Tripolitaine.

Les bruits les plus absurdes circulent. Les fanatiques musulmans assurent qu'A-

— Je l'ai vu prendre un train, avant-hier, pour aller s'embarquer à un autre port... à... ma foi, je ne puis pas dire ce nom anglais... c'est comme si on parlait de la bouillie.

— Et, depuis avant-hier, qu'avez-vous fait ?

— Rien. J'ai promené.

— Et qui vous a nourri ?

— Personne. Pas généreux, les Anglais !

— Alors, vous avez faim, peut-être ?

— J'ai trouvé sur un tas d'ordures un os qu'un chien ne voulait plus : il y avait un reste de gigot autour du manche.

— Mais, ce n'est pas vivre, cela ?

— Dame, madame, je ne dis pas non.

— Votre maître, où vous avait-il pris... et pour quoi faire ?

— Pour lui porter sa boîte. C'était comme qui dirait un commis-voyageur... dans le genre mystérieux.

— Comment ?... quel genre mystérieux ?

— Des images... des gravures... des photographies... Faut croire qu'elles n'étaient pas autorisées à circuler, car on les cachait dans le fond de la boîte, et j'avais ordre de filer avec, si mon maître me faisait un signe. Moi, vous savez, j'avais l'air de rien.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

rabi a battu les Anglais et fait prisonnier l'amiral Seymour.

## Chronique Locale et de l'Ouest

Notre ville est en pleines fêtes de la jeunesse. Chaque jour, il y a quelques distributions de prix, et les enfants parcourent les rues dans leurs plus beaux atours et chargés de lauriers.

Hier, c'était la distribution aux élèves de l'Institution Saint-Louis et chez les dames de Saint-André. Dans ces deux établissements, M<sup>r</sup> Freppel a présidé; il était entouré d'une assistance choisie comprenant toutes les notabilités du pays.

Nous reviendrons sur ces solennités. Aujourd'hui a lieu la distribution des prix aux élèves de l'Ecole des Frères.

M. le curé de Distré est assigné pour l'audience de police correctionnelle de vendredi prochain, pour avoir enlevé, le 14 juillet, les drapeaux apposés à l'église et au presbytère de Distré.

Par décision du 29 juillet, M. le ministre des finances a nommé débitant de tabacs à Saumur M. Lamy, titulaire d'une recette buraliste dans la localité.

M<sup>me</sup> Roussel, sage-femme à Saumur, a obtenu une médaille pour la vaccination.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux recteurs pour les inviter à prévenir les instituteurs qu'il leur est absolument interdit, sous peine de révocation, d'entrer en polémique avec les journaux, sous quelque prétexte que ce puisse être.

On a peur, sans doute, dit l'Étoile, qu'ils ne fassent des fautes d'orthographe.

### LANGEGAIS.

Un concours de musiques et de pompes à incendie aura lieu dimanche prochain 6 août à Langeais (Indre-et-Loire).

A cette occasion, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans mettra des trains spéciaux à la disposition du public.

Voici la marche du train qui partira le soir de Langeais pour se rendre à Saumur :

Langeais (départ) .....	40 h 45
Saint-Patrice .....	40 58
La-Chapelle-sur-Loire .....	41 40
Port-Boulet .....	41 20
Varennes-sur-Loire .....	41 33
Saumur (arrivée) .....	41 45

### ANGERS.

L'affaire de la rue Albéric-Dubois. — Le pontonnier Clavel, qui a failli assommer dans une rixe l'agent Royer, ne trouvait pas la prison disciplinaire du quartier à son goût. Il s'est évadé lundi, en priant, dit-on, par une lettre, l'adjudant de semaine de l'excuser s'il partait ainsi, mais qu'il ne pouvait se dispenser d'aller assister au mariage d'un de ses parents.

Très-farceur, ce Clavel, comme on voit !

Double arrestation. — On venait d'apprendre mardi, à la police, que les nommés Guerlin et Dauchez s'étaient évadés depuis le matin de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire.

Au moment où cette nouvelle était connue au bureau central d'Angers, un agent nommé Royer, le même, croyons-nous, que le facétieux Clavel faillit assommer, arrivait en compagnie des deux évadés.

Ce n'est pas la première fois, paraît-il, que cet agent se signale par de semblables prises. (Étoile.)

Avant-hier, un grave accident est arrivé à la gare Saint-Laud (marchandises). — Un homme d'équipe, occupé au déchargement d'une lourde pièce de bois, manœuvrait un levier qui a dévié, et le pauvre homme est allé rouler sur le sol; il s'est fait, dans sa chute, une blessure très-grave à la tête.

### LES RÉQUISITIONS PENDANT LES GRANDES MANŒUVRES.

Nous extrayons les passages suivants d'une circulaire du ministre de la guerre concernant l'application de la loi sur les réquisitions pendant les grandes manœuvres :

« Afin de se rapprocher le plus possible des conditions de la guerre, les troupes seront cantonnées.

» Bien que les articles 5, 8 et 9 de la loi du 3 juillet 1877 constituent en faveur de l'armée un droit absolu au cantonnement chez l'habitant, ainsi qu'aux prestations énumérées dans les cinq premiers paragraphes de l'article 6 de la loi, on devra, en réclamant le concours des municipalités, faire appel à leur patriotisme, de manière à assurer l'application de la loi sur les réquisitions dans des conditions favorables au bien-être de la troupe.

» Afin de ne pas imposer aux habitants une charge trop lourde, et par dérogation aux dispositions de l'article 16 de la loi, les troupes cantonnées ne pourront pas exiger des habitants la fourniture gratuite du bois de chauffage, dont la distribution devra, en conséquence, être assurée par toute autre voie.

» Pour les isolés et les petits détachements, ainsi que pour les troupes de cavalerie, on pourra toujours, mais sans dépasser la limite de six hommes par feu, requérir la nourriture chez l'habitant, dans les conditions prévues à l'article 5 de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires; mais on n'aura recours à ce moyen que lorsqu'il sera impossible de pourvoir autrement à la subsistance de ces fractions de troupes.

» On ne devra également user du droit de réquisition, pour les prestations prévues aux paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 5 de la loi précitée, que lorsque les autres moyens dont dispose l'administration seront insuffisants pour procurer les ressources nécessaires.

» En exécution des dispositions contenues dans l'article 24 de la loi et dans les articles 45 et 46 du décret du 2 août 1877, les commandants de corps d'armée auront mission de nommer, dans chacun des départements de leur région où des réquisitions pourront être exercées pendant les manœuvres, les membres de la commission qui sera chargée d'évaluer les indemnités dues aux personnes et aux communes pour le paiement des prestations fournies.

» Ces officiers généraux devront s'entendre avec MM. les préfets afin qu'ils désignent les membres civils de ces commissions; ils choisiront eux-mêmes le président et le secrétaire. Ces commissions seront composées de trois ou cinq membres; ceux-ci n'ayant pas à se déplacer n'auront droit à aucune indemnité.

» Aux termes des articles 50 et 54 du décret, un fonctionnaire de l'intendance militaire, désigné par le ministre, doit être chargé d'arrêter, d'après les propositions des commissions d'évaluation départementales, le chiffre des indemnités à allouer pour les prestations fournies. Lors des prochaines grandes manœuvres, la mission dont il s'agit devra être remplie par l'intendant militaire du corps d'armée, pour tous les départements ressortissants à sa circonscription administrative. »

Une décision ministérielle du 17 juillet dispense de prendre part aux manœuvres et exercices d'automne les sous-lieutenants de réserve qui, ayant accompli avant l'époque de ces manœuvres et exercices le temps de service (armée active et sa réserve) exigé par la loi, auront demandé à passer dans l'armée territoriale.

On nous pose la question suivante :

Un jeune homme de la classe de 1882, ne sachant pas s'il est exempt de droit du service militaire, expose ainsi sa situation : Son frère aîné, de la classe de 1873, a fait son service de cinq années; en 1878, il était libéré.

Son frère cadet, de la classe 1875, a été exempt de droit par le motif qu'il avait un frère sous les drapeaux.

Ils sont mariés et pères de famille tous les deux; le père est mort en 1884, et notre correspondant reste avec sa mère et son plus jeune frère, âgé de 12 ans. Il nous prie de lui dire si son cas est valable et s'il y a lieu à réclamation.

Réponse. — La dispense n'est accordée qu'au fils aîné ou au fils unique de veuve.

Ce n'est pas le cas de notre correspondant qui a deux frères plus âgés que lui. Il doit donc le service militaire.

### LA PROCHAINE COMÈTE.

M. Camille Flammarion, qui est, comme on sait, un astronome distingué, nous annonce, pour septembre prochain, une comète, visible à Paris, qui menace notre globe d'un cataclysme sans remède. Il suffirait, dit-il, d'un coup de queue de l'astre errant pour diviser notre terre en quatre morceaux. Cet accident est, paraît-il, dans l'ordre normal des choses. D'ailleurs, il ne changerait rien à l'équilibre de notre système. C'est ainsi que se sont formées les quatre lunes de Jupiter.

Voilà qui est rassurant !

### CHRONIQUE DU SPORT.

Nous lisons dans l'Union :

« La grande chasse s'en va : plus de ces grands équipages de la Restauration où le souverain et les princes donnaient l'exemple. Il faut se contenter aujourd'hui d'une contrefaçon démocratique appelée Rally-Paper ou Hunt-Paper; mes lecteurs savent suffisamment en quoi consiste ce nouveau sport, dans lequel on peut, d'ailleurs, se casser le cou aussi bien que dans la poursuite d'un renard ou d'un dix-cors; toujours est-il qu'on s'y livre avec fureur dans beaucoup de châteaux, surtout dans ceux situés dans le voisinage d'une garnison de cavalerie. Nos officiers y trouvent une amusante distraction en même temps qu'un très-profitable exercice. Aussi, beaucoup de généraux et de colonels les encouragent-ils de tous leurs efforts et souvent même prennent-ils l'initiative d'organiser chez eux des Rally-Paper. Citons ceux de M<sup>r</sup> le duc de Chartres, et celui offert, la semaine dernière, par les officiers d'ordonnance du général Chanzy à la garnison de Châlons. Cette fête hippique a été pleine d'entrain et plusieurs officiers y ont fait montre d'un véritable talent équestre. »

Le Progrès militaire parle en ces termes du Rally-Paper de Châlons :

« Le goût des « Rally-paper » se propage de plus en plus dans l'armée.

» Après celui de Rouen, nous venons d'en avoir un fort brillant à Châlons. Il a eu lieu le 29 juillet, sous la direction de M. le lieutenant de l'Espée, du 8<sup>e</sup> d'artillerie, et de MM. les sous-lieutenants Georges Chanzy et Robert de Beauchamp, du 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs et du 3<sup>e</sup> cuirassiers. 250 personnes avaient répondu à l'invitation des officiers d'ordonnance du commandant du 8<sup>e</sup> corps. La chasse a été menée avec un rare entrain par M. le sous-lieutenant Chanzy. La « bête forcée », un lynch a été offert aux invités par M<sup>me</sup> Chanzy qui en a fait les honneurs avec une grâce charmante. Le général de Boisdenemetz et le préfet de la Marne, M. de la Salle, ont porté des toasts aux organisateurs de la fête et à l'union de plus en plus intime qui s'établissait entre les civils et les militaires de Châlons.

» Cette belle fête s'est terminée le soir dans les salons du quartier général du 6<sup>e</sup> corps qui ont été ouverts pour la première fois d'une façon très-brillante. »

Nous rappelons à nos abonnés que la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saumur possède une bibliothèque, bien montée, qu'elle met à la disposition des familles chrétiennes de cette ville.

Le siège de la bibliothèque est situé rue Basse-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 6. — Elle est ouverte le mardi et le samedi de chaque semaine, de deux heures à trois heures du soir.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé JOUBEAU, directeur de la bibliothèque.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)



Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — Défense des passes par les torpilles, par Saint-Marc. — Rouget de l'Isle, par Ch. Frank. — Revue scientifique, par le D<sup>r</sup> E. Decaisne. — Highlanders après la revue, par R. Bryon. — Courrier du palais, par M<sup>e</sup> Guérin. — Episodes du bombardement d'Alexandrie, par Taddée. — Arsène Guillot (suite), par P. Mérimée. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES : Brest : Expériences pour la défense des passes par les torpilles. — Choisy-le-Roi : inauguration du monument de Rouget de l'Isle. — Salon de 1882 : G. Guillaumet : Habitation saharienne. — L'armée anglaise : Highlanders (Retour au foyer). — Le vice-amiral Frédéric Beauchamp Seymour, commandant en chef la flotte anglaise devant Alexandrie. — Alexandrie : Téléphone installé à bord de l'Helicon, pour relier la flotte au consulat d'Angleterre. Défense du service d'eau par des jets de vapeur. — Les cuirassés qui ont pris part au bombar-

dement du 11 juillet. — M<sup>e</sup> Allou, sénateur. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 13 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

### Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORGY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

### SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9,

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	11 h. 14 matin.	8 h. 13 matin.	11 h. 14 matin.
10 15 —	11 50 —	4 55 soir.	6 03 soir.	8 03 soir.	9 25 —
1 02 soir.	5 35 —	11 47 —	8 03 soir.	9 25 —	11 47 —
7 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	10 47 —	11 47 —	9 h. 50 matin.	11 47 —
12 15 soir.	3 50 —	4 47 —	5 35 —	11 47 —	12 15 —
6 45 —					

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 AOÛT 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	81 05	81 40	Nord	1075	1085	Obligations		
4 % amortissable	81 70	81 50	Orléans	1330	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	293	230
4 1/2 %	111 50	111	Ouest	798	795	Bons de liquid. Ville de Paris	522	520
5 %	114 10	115 25	Compagnie parisienne du Gaz	1590	1595	Obligations communales 1879	499	504
Obligations du Trésor	502	505	Canal de Suez	2485	2495	Obligat. foncières 1879 3 %	435	434
Obligations du Trésor nouvelles	497 50	506	C. gén. Transatlantique	480	460	Est	369	367 50
Bons de liq. départementaux	516	515	OBLIGATIONS.			Midl	369	369 50
Banque de France	5285	5300	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	510	Nord	371	371 50
Comptoir d'escompte	1045	1045	— 1865, 4 %	520	522 50	Orléans	368	367 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1430	1430	— 1869, 3 %	400	400	Ouest	370	369 50
Crédit de France	180	180	— 1871, 3 %	389	388 50	Paris-Lyon-Méditerranée	369	368 50
Crédit mobilier	490	490	— 1875, 4 %	515	510	Paris-Bourbonnais	368	368 50
Est	740	740	— 1876, 4 %	515	512 50	Canal de Suez	530	550
Paris-Lyon-Méditerranée	1635	1640						
Midi	1210	1215						

### GARE DE SAUMUR.

#### CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 13 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOUL.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 49 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir Saumur à 6 heures 56.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, rue Cendrière, et de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

### VENTE

Par licitation

Et aux enchères publiques D'UNE MAISON

Située au Pont-de-Trémont, commune de Trémont.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure précise de l'après-midi, en la salle de la Mairie de Trémont.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M<sup>lle</sup> Eugénie Eudoxie Poupard, épouse dument assistée et autorisée de M. Jean Abraham, forgeron, demeurant à Soulanges, et de celui-ci pour l'assister et autoriser :

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12.

Et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré :

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Jeanne Daudet, veuve en premier mariage de M. Auguste Poupard, épouse en secondes noces de M. Barthélemy Gaudineau, cultivateur, avec lequel elle demeure à Rallet, commune de Passavant ;

2<sup>o</sup> M. Barthélemy Gaudineau, ci-dessus qualifié et domicilié.

Tant en son nom personnel comme administrateur légal des biens de Marie Gaudineau, sa fille mineure, issue de son mariage avec la dame Jeanne Daudet, sus-nommée, que pour assister et autoriser ladite dame ;

3<sup>o</sup> M. Jean Gilbert, cultivateur, demeurant à Trémont, en qualité de subrogé-tuteur du mineur Auguste Poupard, issu du premier mariage de M<sup>lle</sup> Jeanne Daudet, sus-nommée, avec le sieur Auguste Poupard ; et ce par application des dispositions de l'article 420 du Code civil, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et sa mère.

Cotitantes, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coquerbert de Neuville, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue ;

Et encore en présence de M. Pierre Bouet, cultivateur, demeurant à la Croix, commune de Nueil-sous-Passavant.

Au nom et comme subrogé-tuteur ad-hoc du mineur Auguste Poupard, nommé à cette fonction par délibération de son conseil de famille tenu

devant M. le juge de paix de Vihiers ; Il sera, le dimanche vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-deux, en la salle de la mairie de Trémont, à une heure de l'après-midi, procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup> Rogeron, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet, de l'immeuble ci-après désigné.

#### DÉSIGNATION.

Une maison, située au Pont-de-Trémont, commune de Trémont, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, dont deux à cheminée, un escalier en bois et trois chambres au premier avec grenier perdu au-dessus ; vers le sud de la maison, existe un cellier, une petite chambre, une autre chambre dans laquelle existe un pressoir avec vis en fer, garni de ses ustensiles, un fournil, une petite cour dans laquelle existe un puits, une grange et toit à volailles, le tout se tenant ensemble, porté aux numéros 960, 960 bis et 964 de la section B, pour une contenance de six ares vingt-cinq centiares, joignant au nord la grande route de Doué à Vihiers, au couchant le chemin de la Petite-Roche, au sud M<sup>lle</sup> veuve Gazeau, au levant Retoré et Clément.

Mise à prix ..... 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE et COQUERBERT, avoués à Saumur ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

### A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS-SPACIEUSE Dans laquelle s'exerce cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Cour et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Grise, n<sup>o</sup> 2, Appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (423)

### A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race.

S'adresser au bureau du journal.

### PHARMACIE CHEDEVERGNE

Saumur

### MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

### VALLAIS

COUVREUR A SAINT-CYR

Successeur de Guéjols

Prévient les propriétaires qui auraient des réparations ou des travaux à faire, qu'il se met entièrement à leur disposition, et il croit pouvoir les assurer qu'ils seront satisfaits de son travail. (441)

### ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

### J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste

de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

### CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets Pêcheurs en tous genres

### E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n<sup>o</sup> 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment plus complet que l'on puisse désirer.

### FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

### ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire.



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel résulte une réduction de 10 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable tenue de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à être qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur commande, les meilleurs modèles, avec crosses aux pentes et mesures de l'acheteur ; il est donc sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de gravures.

Écrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

### PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n<sup>o</sup> 1.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur responsable.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Goddet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le